

# *BLA BLA*



**LE RETOUR À L'ÉCOLE**

**BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS**

Parution du 17août 2021

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca) prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent et que le journal n'est pas un document officiel.

## **DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue en virtuel et par enregistrement, le lundi 5 juillet 2021 à compter de 19 :00 hre.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière ce 5 juillet 2021.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de tenir une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y

être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

**À laquelle sont présents :**

Monsieur André Henri, maire

M. Michel Prince, conseiller

Mme Christine Marchand, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller arriver à 19h 15

M. Jonatan Roux, conseiller

M. Gilles Gosselin, conseiller

Absent : Claude Caron

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri;

Est également présente Mme Thérèse Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 hre.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DE JUILLET 2021 :**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du mois de juin 2021
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Dépôt de la situation financière
6. Rapport des comités ;
- 7.1. Budget de 50.00\$ pour confection de banderoles et demande

d'affichage du Marché Estival sur le tableau électronique.

- 7.2. Mise à jour station de lavage-Gilles Gosselin
- 7.3. Lettre de Mme Lalonde – Dossier Dupuis
7. Administration ;
  - 8.1. Adoption du règlement #301 Zonage
  - 8.2. Adoption du règlement #302 Lotissement
  - 8.3. Adoption du règlement #303 Construction
  - 8.4. Avis motion règlement G-200
  - 8.5. Projet étudiant (aucun candidat) 15\$/ouvert à tous
  - 8.6. Dossier Jacques Parenteau c. Municipalité. Jugement reçu, factures à suivre
  - 8.7. Dépenses supplémentaires autorisées pour le personnel électoral, chacun des postes sera payé individuellement. (2 bureaux votent supplémentaire)
  - 8.8. Vacances de la directrice générale 7 au 14 juillet
9. Aqueduc et égouts
  - 9.1. Parole inspecteur
10. Sécurité publique
  - 10.1. Demande de Gesterra pour donner suite à la demande des citoyens de la rue Paradis
  - 10.2. Projet remplacement des lumières de rues
11. Voirie ;
  - 11.1. Embauche firme d'ingénieur \$ 21,000\$ plus taxes au surplus
12. Urbanisme et environnement
13. Loisirs et culture
  - 13.1. Demande d'exemption G-100 et autorisations pour la traversée du Lac Nicolet
- Affaires diverses
  - 14.1. Demande de soumissions pour la rénovation des bâtiments de la Municipalité
  - 14.2. Classement des archives
14. Liste de la correspondance
  - 15.1. VARIA
    - A) Appui à la municipalité de St-Félix de Dalquier
    - B) Vacances de la directrice générale 7 au 14 juillet
15. Période de questions
16. Levée de la séance

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :  
Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 28 JUIN 2021.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète des procès-verbaux des séances du 7 et du 28 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie des procès-verbaux des deux séances du Conseil tenue le 7 et le 28 juin 2021 ont été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** les procès-verbaux des séances du 7 et 28 juin 2021 soient adoptés tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	3 266.12\$
Salaire DG :	2 097.84\$
DAS mensuel :	4 841.12\$
Bell Mobilité	54.00\$
Hydro Québec	2 216.76\$
Sogetel	327.63\$

**5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **68 580.68 \$** a été présentée aux élus; .

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

	<b>***ANNULÉ*** Cain Lamarre SENCRL (erreur montant) voir plus bas</b>	<b>(1 086.52)</b>
1		
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 312.01
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 529.11
4	Ministre des Finances (certificats)	236.00
5	Visa Desjardins (achats divers)	1 357.59
6	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	31.94
7	Cain Lamarre SENCRL (avocats - mars) / remplacement chèque	758.84
8	Club Piscine (balançoire)	1 121.00
9	André Henri, maire	935.00
10	Michel Prince, conseiller	388.52
11	Christine Marchand, conseillère	388.52
12	Laurent Garneau, conseiller	388.52
13	Claude Caron, conseiller	388.52
14	Jonatan Roux, conseiller	388.52
15	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
16	Bell Mobilité inc. (juin)	54.00
17	Buropro (juin)	152.43
18	La Capitale (juillet)	989.45
19	Épicerie du Coin (juin)	83.40
20	Entretien Général Lemay (juin)	1 187.12
21	Eurofins Environex (juin)	970.39
22	Gesterra (mai & juin)	9 009.53
23	Sogetel (juillet)	327.63
24	Vivaco Groupe Coopératif (juin)	36.56
25	GLS Logistics Systems Canada Ltd - Dicom (frais transport)	12.24
26	Les débroussailleurs GSL inc. (bord des chemins)	4 966.92
27	Libertevision inc. (service annuel / enseigne)	275.94
28	Librairie Renaud-Bray (livres)	53.45
29	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 495.46

30	SEAO - Constructo (affichage soumission)	60.03
31	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique)	103.48
32	UBF Matériel Médical et Orthopédique (électrodes)	359.87
33	Veolia (fournitures)	139.12
34	Ville de Disraéli (quote-part / versement #3)	1 232.35
35	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #4)	28 956.00
36	Total du salaire de la D.G. :	2 097.84
37	Total des salaires & déplacements :	5 491.38
<b>TOTAL :</b>		<b>68 580.68 \$</b>

## 7. RAPPORT DES COMITES :

### 7.1 DDEMANDE D'UN BUDGET POUR BANDEROLE MARCHÉ POUR LE PUBLIC

Madame Christine Marchand demande un budget de 50.00\$ pour acheter une banderole pour annoncer le marché public.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 50.00\$ soit remis à madame Christine Marchand pour la confection de banderoles annonçant le marché public.

### 7.2 PROJET LAVAGE DE BÂTEAU ET BARRIÈRE AU QUAI MUNICIPAL

Monsieur Gilles Gosselin, fait rapport de la situation concernant ce projet qui devra prochainement être en fonction.

Une publicité devra être publié quelques semaines avant la mise en place permanente de ce nouveau système.

Un communiqué de presse sera transmis aux municipalités voisines pour être distribué dans leurs journaux locaux, ainsi que sur le site de la municipalité.

### 7.3 DOSSIER DUPUIS

Un courriel a été reçu de Madame Lalonde du bureau des Affaires municipales de Victoriaville nous confirmant que le dossier a été

transmis à la direction des affaires juridiques pour analyse ainsi qu'au bureau de l'arpenteur général du Québec.

Monsieur Laurent Garneau se branche à la séance à 19h15

8. **ADMINISTRATION ;**

8.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE. # 301**

Sur proposition de Gilles Gosselin, conseiller, appuyée par Michel Prince, conseiller le règlement intitulé « Règlement numéro 301 amendant le règlement de zonage numéro 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AVEC MODIFICATION # 302**

Sur proposition de Christine Marchand, conseillère, appuyée par Michel Prince, conseiller le règlement intitulé « Règlement numéro 302 amendant le règlement de zonage avec modification numéro 209 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 303**

Sur proposition de Gilles Gosselin, conseiller, appuyée par Michel Prince, conseiller le règlement intitulé « Règlement numéro 303 amendant le règlement de construction numéro 210 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8.4 **AVIS MOTION REGLEMENT G-200**

Le présent avis de motion est donné par Monsieur Laurent Garneau conseiller et appuyé par Monsieur Gilles Gosselin conseiller.



La mise à jour du règlement G-100 est devenu essentiel ceci afin d'apporter les modifications à jour. Le règlement est disponible pour la consultation.

### **8.5 PROJET ÉTUDIANT (AUCUN CANDIDAT) PROJET OUVERT A TOUS.**

Puisque aucun candidat a répondu à l'offre d'emploi, le poste est ouvert à tous jusqu'au 17 juillet 16h.

Le salaire offert est de 15.00\$ l'heure.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la nouvelle date pour le dépôt des candidatures est le 17 juillet à 16h.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.6 DOSSIER JACQUES PARENTEAU C. MUNICIPALITÉ JUGEMENT REÇU, FACTURES À SUIVRE**

A titre d'information, nous avons reçu le jugement et nous sommes en attente des factures s'y rattachant.

### **8.7 DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉES POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL, CHACUN DES POSTES SERA PAYÉ INDIVIDUELLEMENT. (2 BUREAUX DE VOTE SUPPLÉMENTAIRE)**

Attendu que suite à la formation reçue dernièrement du DGE Élection Québec il a été fortement recommandé d'ajouter des bureaux de vote lors de la prochaine élection du mois novembre 2021.

Attendu que l'ajout de deux bureaux de vote supplémentaire est fait dans le but de limité le nombre de personnes en même temps lors de la votation afin de se protéger contre la covid-19 et les variants.

Attendu que les frais additionnels seront financer par l'aide financière reçu pour la covid-19

Attendu que pour chaque emploi concernant chaque poste de travail sera payé individuellement.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les bureaux de vote supplémentaire soient autorisés.

Que chaque poste de travail soient payés individuellement

Que les frais supplémentaires non budgété au budget 2021 soient financer par la subvention reçue de la covid-19

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.8 VACANCES DE LA DIRECTRICE GENERALE 7 AU 14 JUILLET**

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale soit en vacances pour une semaine du 7 au 14 juillet.

### **9. AQUEDUC ET EGOUTS ;**

#### **9.1 PAROLE INSPECTEUR**

La rencontre a eu lieu en après-midi entre les membres du conseil et l'inspecteur municipal.

### **10. SECURITE PUBLIQUE ;**

#### **10.1 DEMANDE DE GESTERRA SUIVI A LA DEMANDE DES CITOYENS DE LA RUE PARADIS**

La demande a été transmise à Gesterra, dans le but de faire un suivi de la situation. Gesterra demande si le chemin est privé, si il y a une virée et si le chemin est déneigé en hivers.

Comme nous ne pouvons répondre positivement à leurs questions, nous allons continuer comme présentement en étudiant la situation pour trouver une solution.

#### **10.2 PROJET REMPLACEMENT DES LUMIERES DE RUES**

Attendu que nous désirons remplacer les lumières de rues sur notre territoire

Attendu que nous avons la possibilité de présenter une demande au Fonds des Régions et Ruralité offert par la MRC d'Arthabaska d'un montant de 75 000. \$ qui est disponible pour un projet.

Attendu qu'une information nous a été transmise par la FQM que nous pourrions obtenir un rabais pour le remplacement des lumières de rues puisque nous sommes membres de la FQM

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande de soumission soit demandée pour connaître les coûts du remplacement des quarante (40) lumières de rues.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11. VOIRIE ;**

#### **11.1 EMBAUCHE D'UNE FIRME D'INGENIEUR AU MONTAN DE 21,000\$ PLUS TAXES PAYÉ A MEME LE SURPLUS ACCUMULÉ.**

Attendu que pour déposer officiellement la demande de subvention au programme PAVEL, cela nécessite d'avoir les plans de travaux pour être admissibles au programme de subvention.

Attendu que lorsque l'acceptation du projet PAVEL, s'il y a lieu, il sera possible de réclamer les frais d'ingénieur à la demande de subvention.

Attendu que si le projet PAVEL est refus, les frais d'ingénieurs seront payé a même le surplus accumulé.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'embauche de la firme d'ingénieur est autorisée au coût de 21 000.00\$ plus taxes.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;**

13. **LOISIRS ET CULTURE ;**

13.1 **DEMANDE D'EXEMPTION POUR PERMETTRE LA TRAVERSEE DU LAC NICOLET LE 21 AOÛT EN AUTORISANT CERTAINES ACTIVITÉS INTERDITES AU RÈGLEMENT G-100**

Attendu que le comité de la traversée du Lac Nicolet demande une permission spéciale pour l'activité du 21 août au Lac Nicolet qui est la « Traversée du Lac Nicolet à la nage »

Attendu qu'il y aura des sauveteurs qualifiés sur place le temps que durera la traversée

Attendu que le stationnement sera également autorisé dans les zones interdit

Attendu que le bruit est autorisé jusqu'à 20 h.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que cette autorisation soit accordée au comité de la traversée du Lac Nicolet en date du 21 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. **AFFAIRES DIVERSES ;**

14.1 **RENOVATION DES BATIMENTS DE LA MUNICIPALITE**

**Attendu que** nous avons reçu une lettre du Gouvernement Provincial, faisant mention qu'une subvention est accordée à notre municipalité pour rénover les bâtiments municipaux.

**Attendu que** nous prévoyons remplacer le revêtement extérieur des bâtiments situé au 13, chemin du Village et refaire la toiture du garage.

**Attendu que** les travaux devront être terminés pour le 31 mai 2023

**Attendu que** des demandes de soumission seront demandés pour réaliser les travaux.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que des demandes de soumission pour réaliser ce projet soient envoyées aux contracteurs.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14.2 CLASSEMENT DES ARCHIVES**

Attendu que la Loi exige un classement spécifique pour les municipalités

Attendu qu'en 2020 cela devait être fait mais à la suite de la covid-19 le tout a été reporté

Attendu que nous avons reçu deux offres de services l'une de H.B Archivistes et l'autre du Centre d'archives de Thetford-Mines

Attendu que les deux archivistes ont été contactés et que le seul à avoir répondu est celui du Centre d'archives de Thetford Mines

Attendu que le coût prévu pour la première partie qui sera fait cette année est de 3 100. \$ plus taxes

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services offerts par le Centre d'archives de la Région de Thetford soit retenu au montant de 3 100.00\$ plus taxes.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;**

1. Lettre Gesterra : Avertissement aux citoyens ATTENTION il y a eu un Feu dans le camion de collecte.
2. Lettre UPA : Plans régionaux de protection des milieux humides et hydriques

3. Lettre du ministère des Affaires municipale : Nouvelle gestion contractuelle sur le PGAMR nouveau service dans portail gouvernement des affaires municipales et régionales (PGAMR)

## 15.1 VARIA

### A) APPUI A LA MUNICIPALITE DE ST-FELIX DE DALQUIER

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Attendu la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme André Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021 ;

Attendu que lors de cette conférence de presse, Mme Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant ;

Attendu que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ;

Attendu que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement ;

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens se joint à ce mouvement

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ;

Attendu que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et

libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ;

Attendu que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne ;

Attendu que les élus de Saints-Martyrs-Canadiens sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale ;

Attendu que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande au gouvernement provincial que soit créé, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants ;

16. **PERIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'a été déposée. Par écrit.

Cependant la directrice générale fait mention qu'un citoyen est venu au bureau ce matin et il demande quand les séances du conseil vont être ouvertes au public.

La réponse est la suivante nous attendons les nouvelles directives du gouvernement.

17. **LEVÉE DE LA SEANCE.**

Proposée par Michel Prince à 19h 50

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT TENUS À HUIS  
CLOS JUSQU'À NOUVELLE ORDRE .

POUR REJOINDRE LA DG EN TOUT TEMPS

CELLULAIRE : 819-350-5060

**IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER TOUTES LES  
RÈGLES DE DISTANCIATIONS ET LES EXIGENCES DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR AVOIR ACCÈS AU BUREAU  
MUNICIPAL.**

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION.**

AVIS PUBLIC



**MESSAGE ÉLECTION MUNICIPALE 7 NOVEMBRE 2021**

**Plusieurs modifications sont apportées**

Dépôt des candidatures du 17 septembre 2021 au 1<sup>er</sup>  
octobre 2021 16h30.

Le vote par correspondance sera possible pour les  
électeurs résidents de Saints Martyrs-Canadiens âgés de  
70 ans et plus **s'ils en font la demande (nouveau).**

Pour les non-résidents qui ont déjà fait la demande par  
le passé, vous êtes inscrits sur la liste pour le vote par  
correspondance.



Les électeurs qui désirent retirer leur nom de la liste du vote par correspondance doivent aviser la présidente d'élection avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### **BUREAU DE VOTE DISPONIBLE (nouveau)**

Exceptionnellement cette année, il y aura une journée de votation directement au bureau de la présidente d'élection de 9h30 à 20h, le vendredi **29 octobre 2021**.

### **VOTE PAR ANTICIPATION**

La journée du vote par anticipation aura lieu dimanche le **31 OCTOBRE DE 9H30 À 20H**

### **VOTE PAR LA POSTE: LE DERNIER JOUR POUR RECEVOIR LES BULLETS DE VOTE PAR LA POSTE EST LE 5 NOVEMBRE À 16H30**

Les bulletins de votes seront postés à partir du 16 octobre 2021 aux personnes qui en ont fait la demande.

Les personnes déjà inscrites aux votes par correspondance n'ont pas à refaire une demande à moins qu'il y ait des modifications depuis la dernière élection.

Cependant, si vous désirez ne plus voter par la poste, vous devez obligatoirement en aviser la présidente d'élection avant le 16 octobre 2021

Si des modifications ont été apportées à votre dossier depuis la dernière élection, par exemple si vous étiez le seul propriétaire et que maintenant vous êtes maintenant en copropriété, vous devrez alors faire une nouvelle demande.

Pour pouvoir voter, les non-résidents doivent être inscrits depuis 1 an en date du premier septembre 2021 au rôle d'évaluation municipale et être âgés de 18 ans et plus.

**IMPORTANT** : Les personnes qui sont résidents permanents depuis peu de temps, n'oubliez pas de faire la correction à votre permis conduire avec votre nouvelle adresse.

D'autres informations vous seront transmises à chaque mois dans le journal Bla Bla et visitez régulièrement le site internet sous la rubrique élection.

**Vous désirez poser votre candidature à la prochaine élection municipale? Les formulaires et le « guide poser sa candidature » sont maintenant disponible au bureau municipal pour la distribution. Veuillez prendre note que vous ne pourrez pas déposer votre candidature avant le 17 septembre en après-midi.**

**Bureau de vote régulier dimanche le 7 novembre 2021 ouvert de 9h30 à 20h**



## **MESSAGE AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS**

Dernièrement nous avons reçu des plaintes au bureau municipal nous faisant part que des chiens laissent leurs cartes de visite sur les terrains de la municipalité et ailleurs. Comme nous avons un parc pour enfants sur le terrain municipale, il n'est pas très agréable pour personne de ramasser cela. Vous devez respecter la réglementation municipale

qui dit que les chiens doivent rester sur le terrain du propriétaire en tout temps et doivent être tenus en laisse.

Il serait très malheureux que nous soyons obligés de déclarer cette situation à la SPAA.

Nous comptons sur votre collaboration pour mettre fin à cette fâcheuse situation.



**ÉPICERIE DU COIN**

**TÉL :**

**819-464-2899**

**Ouverture de l'épicerie du coin  
TOUS LES JOURS**

**Retour des déjeuners**

**Les souper au méchoui sont de  
retour à chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois.**

**La Cantine est ouverte du jeudi au dimanche.**



**NE PAS OUBLIER DE  
RÉSERVER VOTRE  
DÉLICIEUX POULET  
TOUS LES VENDREDIS  
POUR SOUPER.**

**Heure d'ouverture :**

**Dimanche, lundi, mardi, mercredi  
de 8h à 18h jeudi, vendredi et  
samedi de 8h à 20 h**

**MENU SPÉCIAL POUR LA  
TRAVERSÉE QUI SERA SERVI  
AU DÉPANNEUR DU COIN  
SAMEDI LE 21 AOÛT ON VOUS  
ATTEND EN GRAND NOMBRE.**

**EPICERIE DU COIN**

**CANTINE 819-464-2899**

**21 RUE PRINCIPALE**

Poutine : 8\$

Frite : 3\$

Pizza toute-garnie : 5.75\$

Pizza pepperoni : 5.25\$

Smoked meat : 6 \$

Hot dog : 2.50\$

Cannettes : 2.00\$

**BIENVENUE À TOUS !**



## **AVIS AUX CITOYENS ET CITOYENNES**

**Pour les personnes qui désirent faire des feux à ciel ouvert, prenez note qu'il est essentiel de demander un permis.**

**Veillez prendre les informations nécessaires auprès de l'inspecteur municipal : 819-344-5171 poste 3 ou cellulaire : 819-357-5688**

**Pour les feux de plaisance il est essentiel d'avoir un foyer avec un grillage (pare étincelles) aucune demande de permis obligatoire.**

**Toujours prendre soin de vérifier l'indice de feu sur notre terrain en allant sur le site de la SOPFEU.**



**DU NOUVEAU DANS NOTRE MUNICIPALITÉ : UN JARDIN COMMUNAUTAIRE EST ACCESSIBLE.**



**LE MARCHÉ PUBLIC EST OUVERT DEPUIS LE 3 JUILLET JUSQU'AU 28 AOÛT À TOUS LES SAMEDIS DE 11H À 13H**



**Fermeture de la descente à  
bateau au quai municipal, du  
18 au 22 août pour la  
traversée du lac Nicolet.**

**REMERCIEMENTS  
À VOUS TOUS!  
BÉNÉVOLES  
PARTENAIRES  
COMMENDITAIRES**

**POUR VOTRE PRÉCIEUSE  
COLLABORATION**



## **SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MONSIEUR GILLES BEAUDOIN**

M. Beaudoin laisse dans le deuil son épouse, Mariette Gaulin, ses enfants : Carole, Jacques (Lise Turgeon), Sylvie et Normand (Johanne Morin), ses 5 petits-enfants de même que 6 arrière-petits-enfants.

**Du Conseil municipal**



## **CONCOURS DE PHOTOS AUTOMNE 2021**

**On se prépare pour le calendrier 2022!  
N'oubliez pas de prendre de  
magnifiques photos comme vous le  
faites si bien depuis plusieurs années.  
Quatre photos par personne seront  
autorisées.**



**Nouveau service de popotte congelée pour les 65 ans et plus.**

**Si vous désirez obtenir des repas à votre domicile à un très léger coût, veuillez communiquer avec les responsables du service d'entraide des Hauts Reliefs.**

**819-344-5806, 819-344-2424 poste 5 et  
819-552-3232**



**DISTRIBUTION DE PETITS  
ARBUSTES AUX ENFANTS DE  
NOTRE MUNICIPALITÉ QUI  
SONT NÉS ENTRE 2017 ET 2021.**

**Une petite cérémonie aura  
lieu samedi le 28 août 2021  
à 10h à la salle municipale  
pour procéder à la remise d'un arbuste  
avec une petite plaque à chacun des  
sept enfants concernés.**

**Gracieuseté du Conseil Municipal de la  
municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens  
et du Comité Famille.**





## **AVIS IMPORTANT TRAVAUX DE VOIRIE**

**Pendant le mois d'août, des travaux seront réalisés sur le chemin du Lac Nicolet. Nous vous demandons d'être très prudent et de diminuer la vitesse s'il vous plaît.**

### **REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DE 48 POUCES SUR LE CHEMIN GOSFORD SUD APRÈS LA FÊTE DU TRAVAIL :**

**Une seule voie de circulation sera disponible lors de l'exécution des travaux. Cette voie sera utilisée pour permettre aux personnes qui demeurent sur la rue de l'Anse de s'y rendre.**

**(CIRCULATION LOCALE SEULEMENT)**



**Le chemin sera fermé à partir de la session de Ham-Sud.**

**Nous vous demandons d'être patients et très prudents**

**Merci de votre précieuse collaboration.**



NIVEAU DIFFICILE

# POISSONS



R J N F G K Z E G K V F R M R B K P P X  
 I F W V N O H T R G M D R A M A L A C V  
 T E O I M H U J Y G R A L Y T P I V G R  
 L S L E T K M D A A N E Q A R E I B L H  
 E P C I G L F E H E I O L U C V G M T L  
 U A Q L B E L C D A D A C O E I T U U E  
 R D T L K Z N H R A D A E B U R P H O Y  
 O O C E B I B W V U R I R V A P E O X R  
 M N W Ç H A D D C U L U C O I L A A R Ç  
 S R C C U D Y A I P D A A L D T E J U T  
 J E E W Ç Y R B A R S U J D R T Y I X O  
 C O R F V R S V I T A I J L I E U V N J  
 N A N A A E N R A S C A S S E M L R X E  
 I W I B X B K G P N J N A L R E M Q X S  
 H T E U N Ç N R D I E K P I R I X G K B  
 P A R G J O I U P U X E Ç Ç O H X Z Z E  
 U F J M L L A K O Q C O S Z M P F M T L  
 A G O E P C A M H E E U G O B R G Q P O  
 D Y I N A G E O I R E S H H Z O J K O S  
 Q G K T B M O L E N I D R A S T A T J Z

BALEINE  
 BAR  
 BARRACUDA  
 BOGUE  
 CALAMAR  
 CASTAGNOLE  
 CERNIER  
 CHINCHARD  
 CLOWN  
 CONGRE  
 DAUPHIN  
 DAURADE  
 DORADE  
 ESPADON  
 LIEU  
 LOUP  
 MAQUEREAU  
 MERLAN  
 MORUE  
 NAGEOIRES



ORPHIE  
 PLIE  
 RAIE  
 RASCASSE  
 REQUIN  
 ROUGET  
 SARDINE  
 SOLE  
 TACAUD  
 THON  
 TROPICAL  
 VIEILLE  
 VIVE



[lesjeuxdemarie.com](http://lesjeuxdemarie.com)

# 5 raisons pour te faire vacciner maintenant!

VIENS  
CHERCHER  
TES DOSES!

## 1 Limiter la transmission

Les personnes vaccinées attrapent et transmettent moins la maladie, ce qui freine le virus et limite la création de nouveaux variants.



## 2 Rester en santé

Même si tu es en santé, et que tu as peu de symptômes, tu peux quand même avoir des effets à long terme avec la COVID longue (essoufflement, perte d'odorat, fatigue, etc.)



## 3 Éviter d'être confiné

À l'automne, si les cas se multiplient et les hospitalisations augmentent, le passeport vaccinal pourrait te permettre de continuer tes activités sociales.



## 5 Voyager

La majorité des pays exige aux voyageurs d'être vaccinés. Au Canada, si tu es vacciné, la quarantaine sera évitée au retour si ton test de dépistage est négatif.



## 4 Éviter les hospitalisations

Le vaccin n'empêche pas d'attraper le virus, mais protège contre la forme grave de la maladie et diminue les hospitalisations. Donnons un répit au personnel de la santé.



CIUSSSMCQ.CA

**Pour être éligibles  
aux différents tirages,  
les participants doivent avoir :**



- ☆ reçu le vaccin au Québec;
- ☆ eu un diagnostic confirmé de la COVID-19 et reçu une dose de vaccin;
- ☆ reçu un vaccin reconnu par Santé Canada à l'extérieur du Québec et fait reconnaître l'administration de ce vaccin.

Les règlements détaillés seront diffusés dans les journées précédant le début des inscriptions prévu le 25 juillet prochain.

[Québec.ca/ConcoursVaccination](https://quebec.ca/ConcoursVaccination)

Votre  
gouvernement

Québec



# PUBLICITÉ



**PHILIPPE TOUTANT, PROP.**  
**(450) -518-4727**

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG**  
**Tel : 819-344-5213**

**BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD**  
**MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC**  
**TEL : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
**TEL: 819-352-0226**

*Juliette St-Amand*  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du Lac Nicolet  
Saints-Martyrs-Canadiens  
(819) 344-5589



*Érablière Re Pau*  
118, chemin du Lac Nicolet  
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589  
819-344-5589



## DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

## VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

## WARWICK

1, ROUTE 116 E.  
(QC) J0A 1M0  
819 358-3950

## QUÉBEC

C.P 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

[GROUPEDGP.COM](http://GROUPEDGP.COM)